



Association des Habitants des Coulmes

Chez M. Jean Vicat
Les Bournets
38680 PRESLES
vicat@ibs.fr

Presles le 28 novembre 2006

Jean Vicat, Président de l'Association des habitants des Coulmes

à

Monsieur Gilles PRIETO
Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Isère
Place de Verdun
38 GRENOBLE

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture,

Lors du Comité de Pilotage (CP) du 18 octobre à Presles, j'avais demandé, par messagerie électronique à Mme Vo-Van, puis en début de séance, de pouvoir m'exprimer sur la position qu'avait prise l'Association des habitants des Coulmes lors de son Assemblée Générale du 14 octobre à Presles (ceci n'est pas mentionné dans le compte-rendu que vous signez). Renvoyée en fin de séance, ma demande n'a pas été prise en considération. Par la présente, nous vous informons de la position de notre Association qui est clairement exposée dans l'article du Mémorial de l'Isère, joint. **Nous demandons que seule la partie privative de la Sarl les grottes de Choranche soit classée.**

Lors de ce CP, vous avez vous-même constaté une très forte opposition contre le projet de périmètre de 18 km² (incluant quelques habitations de Choranche et un nombre bien plus grand d'habitations de Presles). Néanmoins, prenant prétexte de l'intérêt général, vous voulez faire passer ce projet en laissant peser toutes les contraintes de ce classement sur les seules habitations de Presles. En effet, lors d'une réunion de travail à Presles sur les cahiers de gestion « habitats » nous avons appris que le périmètre avait changé pour Choranche, de sorte qu'aucune maison de Choranche n'y soit incluse. Cette décision, que nous approuvons pour Choranche, devrait être appliquée également pour Presles afin qu'il n'y ait plus d'habitations de Presles dans le périmètre. Le contraire apparaîtrait comme injustifié et discriminatoire.

Je ne vais pas insister sur le ressentiment des habitants de Presles, exprimé dans la lettre jointe qu'ils vous envoient (que je suis chargé de vous transmettre), mais je crains beaucoup au sujet de la cohésion sociale, dans la commune de Presles mais aussi dans de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère, si le projet actuel allait à son terme. Avez-vous pris en compte cet aspect de cohésion sociale (dont vous avez la charge au niveau départemental), cohésion qui risque d'être fortement sacrifiée dans ce projet ?

Le classement des Coulmes dans le périmètre ne va pas apporter une protection supplémentaire aux réseaux hydrologiques aboutissant aux grottes, la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère s'étant d'ores et déjà engagée à faciliter et à contrôler l'application de la loi sur l'eau. Il semble donc que le seul intérêt du classement soit la renommée du site des grottes dans la perspective d'un classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, renommée pouvant attirer de nombreux touristes (1).

Lors du CP à Presles, le 18 octobre, des intervenants ont fait valoir que la renommée des grottes de Choranche aurait un effet moteur quant à leur fréquentation et quant à la vie économique du secteur Royans/Vercors et qu'il était donc de l'intérêt général d'aboutir au classement du site. **Faut-il alors sacrifier la commune de Presles sur « l'autel de l'intérêt général »?** Lors de votre intervention au CP de Presles vous avez clairement signifié que telle était votre position.

À votre proposition et aux quelques élus qui ont abondé dans votre sens, **les habitants des Coulmes, dans leur très grande majorité, vous répondent "NON"**. Le Conseil Municipal de Presles, par l'intermédiaire de son maire, vous a déjà signifié son opposition. Les habitants de Presles situés dans le périmètre proposé vous le formulent très clairement dans leur lettre jointe. L'Association des habitants des Coulmes que je préside, l'a clairement exprimé lors de son Assemblée Générale du 14 octobre. Il n'y a nullement de consensus sur le projet de classer une grande partie des Coulmes au titre de la loi de 1930. Si, malgré l'opposition des habitants des Coulmes, ce projet était conduit jusqu'à la promulgation des décrets par le Conseil d'Etat, vous voudrez bien, à ce moment là, informer rapidement notre Association, **décidés que nous sommes, avec notre avocat, à porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Isère, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean VICAT

Président de l'Association des Habitants des Coulmes

(1) Les grottes sont des milieux extrêmement fragiles. Il faut savoir conserver ce que la nature a mis des millénaires à produire. Une fréquentation excessive des grottes risquerait de mettre à mal leur préservation sans qu'on s'en rende compte immédiatement. Une très sérieuse étude scientifique, faite par le Centre National de la Recherche Scientifique, vient de recommander, avec force, de ne pas ouvrir au public la grotte de Lascaut et la grotte Chauvet et de ne pas modifier l'entrée de cette dernière.

Copie à :

-M. André Vallini,	Député de 9 ^e circonscription de l'Isère et Président du Conseil général de l'Isère,
-M. Yves Pillet	Président de la Communauté de communes et Président du Parc du Vercors,
-M. Bernard Pérezio	Conseiller Général du canton de Pont-en-Royans,
-M. Michel Villard,	Maire de Presles,
-M. Michel Eymard,	Association des habitants des Coulmes (Rencurel),
-M. André Rousset,	Association des habitants des Coulmes (Saint Pierre de Chérennes).

Documents joints :

- 1- la copie de la lettre des habitants de Presles situés dans la périmètre actuel, exprimant leur forte opposition au projet de classement.,
- 2- l'article, relatif à l'Association des habitants des Coulmes, exprimant aussi leur opposition au projet de classement, article publié dans le Mémorial de l'Isère du 3 novembre 06.

P. S. :

- Vous voudrez bien transmettre ces deux lettres aux membres du Comité de Pilotage,
- Habitant dans deux autres villages des Coulmes, zone centrale du classement, il est regrettable que MM. Eymard et Rousset ne puissent participer au CP du 5 décembre à la Préfecture. Il n'est pas normal qu'ils n'aient pas reçu le Compte Rendu du CP du 18 octobre à Presles, où ils étaient présents (<eynardmichel@wanadoo.fr>, andre.rousset2@aliceadsl.fr).